

# Le Concept MPB (Mission Post-Bac)

*Pour associer expérience professionnelle et formation*

## LA CONVENTION MPB

Le Concept MPB permet d'assurer à un étudiant d'alterner une formation théorique destinée à acquérir une qualification reconnue et / ou un diplôme d'Etat et une formation pratique au sein d'une entreprise d'accueil. Elle prend la forme d'une convention de stage conclue entre l'étudiant, une entreprise et l'école MAESTRIS. La durée de cette convention varie de 60 jours minimum à 130 jours maximum.

### Bénéficiaires :

Toutes les personnes (étudiant et / ou demandeur d'emploi) désireuses de suivre une formation, au sein de l'école MAESTRIS, destinée à acquérir une qualification reconnue et / ou un diplôme d'Etat.

### Durée de la convention MPB :

La convention MPB est d'une durée minimale comprise entre 60 et 130 jours. La durée légale du travail, formation comprise, est respectée.

### Statut de l'étudiant :

Dès la signature de la convention MPB, le candidat bénéficie du statut étudiant même durant son stage en entreprise. Il ne doit pas être pris en compte dans l'effectif de l'entreprise et ne peut participer à une quelconque élection professionnelle. Il est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité, d'horaire et de discipline. L'étudiant cotise en début d'année à la Sécurité Sociale étudiante (SMERRA ou LMDE). Le risque « accidents du travail » est inclus dans la cotisation de Sécurité Sociale ; il couvre l'étudiant pendant les périodes en entreprise. L'étudiant est sous la responsabilité du chef d'établissement pendant la durée de sa formation y compris lorsqu'il est présent en entreprise.

## LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Toutes les entreprises privées sont habilitées à signer une convention MPB, quel que soit leur effectif. L'étudiant bénéficie du savoir-faire et de l'expérience professionnelle d'un maître de stage nommé par l'entreprise. L'étudiant sera présent en entreprise 3 jours par semaine en contrepartie de quoi l'entreprise lui versera une gratification minimale égale à 30% du SMIC (non soumis à charges).

## LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Rythme hebdomadaire : le Concept MPB prévoit une alternance 2 jours à l'école MAESTRIS et 3 jours en entreprise (rythme identique à l'alternance du concept Contrat de Professionnalisation).

Contrôle continu des présences à l'école, des connaissances et organisation d'examens blancs.

Suivi de la progression de l'étudiant : régulation du poste de travail et évaluation pédagogique.

## GRATIFICATION DU STAGE MPB

Quelque soit l'âge et le niveau d'études de l'étudiant, il percevra de la part de son entreprise d'accueil une gratification minimum de 30% du SMIC calculée sur la base du temps de travail effectif (sauf dispositions plus favorables).

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les frais de formation annuels sont à la charge de l'étudiant et pourront être réglés en 10 fois sans frais.

	Acompte à l'inscription	Echéances	TOTAL
BAC +2	500 euros	10 X 300	3 500 euros
BAC +3	650 euros	10 X 320	3 850 euros
BAC +5	650 euros	10 X 350	4 150 euros